

## / COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

### **Plan pauvreté : des collectivités reconnues comme des partenaires incontournables mais des modalités de mise en œuvre qui devront être décidées ensemble**

L'AMF a accueilli avec intérêt les annonces du Président de la République concernant la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans un contexte d'augmentation importante du nombre de personnes touchées par des situations d'exclusion et de pauvreté, les communes et les intercommunalités ont la responsabilité du premier accueil social de proximité, notamment par le biais de leurs CCAS. Elles jouent au quotidien un important rôle de coordination de l'ensemble des acteurs (travailleurs sociaux, associations, administrations, services déconcentrés de l'Etat...).

Il est donc logique que la mise en œuvre des cinq engagements du plan pauvreté du gouvernement s'appuie largement sur l'implication des élus locaux, reconnus comme acteurs de proximité incontournables et efficaces.

La mise en place d'une concertation renforcée et équilibrée entre l'Etat et les élus locaux est la condition sine qua non de la réussite de la stratégie pauvreté. L'AMF estime qu'il est inacceptable que soit imposée aux collectivités une obligation de résultats en matière de lutte contre la pauvreté et que les expérimentations prévues ne soient pas étendues à toutes les catégories de territoires, notamment les communes rurales et les petites villes.

Les moyens financiers doivent être précisés et ne pas dissimuler une nouvelle fois le recyclage de crédits existants. L'AMF relève la contradiction du gouvernement : solliciter la mobilisation des collectivités va légitimement peser sur leurs dépenses de fonctionnement au moment même où la contractualisation financière qu'il a imposée vient entraver leurs moyens d'intervention, en particulier en matière sociale.

L'AMF reste inquiète quant à l'insuffisance des moyens financiers dégagés par la CNAF pour mettre en œuvre les ambitions affirmées en termes de politique familiale, notamment pour la petite enfance et l'enfance. Elle regrette également la suppression des contrats aidés qui sont un indéniable dispositif d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi et contribuent à la vitalité du tissu associatif local.

La réalisation par l'AMF, en lien avec l'Etat, d'un vade-mecum sur la transparence de l'attribution des places en crèche, qui est l'un des axes du plan pauvreté, témoigne de la démarche constructive des élus locaux. L'AMF attend des axes de déclinaison du plan pauvreté qu'ils soient suffisamment souples pour permettre aux territoires de se les approprier et que l'Etat soit à l'écoute des besoins exprimés localement par les citoyens auprès des élus locaux.